DOSSIER

CIRCULATION-SÉCURITÉ-ATTRACTIVITÉ : LANCEMENT D'UN TEST GRANDEUR NATURE !

Beynoises, Beynois, riverains du centre-ville, vous constatez tous les jours les difficultés de circulation, de vitesse excessive, … la municipalité vous propose une expérimentation…

À compter du 3 octobre et pendant 3 mois !

dans le cadre de l'opération de

sécurisation de la voie très fréquentée et passante du centre-bourg,

la rue de la République ne sera plus **prioritaire !**

Un marquage temporaire et des panneaux provisoires seront bien visibles, le temps de l'expérimentation, pour que chacun puisse se déplacer en toute sécurité :

à chaque croisement pour les automobilistes de la rue de la République :

c'est STOP

LA VOLONTÉ POLITIQUE EST D'EXPÉRIMENTER CETTE SOLUTION

pour maîtriser l'intensité de la circulation rue de la République **en provoquant son évaporation*** et répondre ainsi à la demande des Beynois, manifestée dans le cadre de **Petites villes** *de demain* : redynamiser les commerces et sécuriser la circulation dont l'accès aux écoles.

*Quid de l'évaporation ?

Phénomène qui consiste à une réduction du trafic routier et à une réduction de l'intensité de la circulation suite à une diminution du nombre de bandes de circulation.

Le trafic n'est pas déplacé sur les voiries avoisinantes, comme on pourrait le penser, mais le conducteur change son itinéraire pour favoriser des circuits plus adaptés et sous-fréquentés.

La réduction de l'insécurité routière laisse ainsi un espace à chaque usager de la route !

En effet, le constat du centre d'études dans le cadre de PVD (CEREMA) est sans appel :

- Voie saturée de véhicules motorisés en tout genre,
- Vitesse excessive,
- Maillage du territoire du réseau de transports en commun peu performant et convaincant (fréquences faibles et irrégulières),
- Trottoirs étroits et inconfortables,
- L'offre de stationnement automobile est conséquente mais en contre partie celle pour les vélos est quasiment inexistante…

Dans ce contexte, il est difficile de mettre en place la mobilité douce et d'apaiser la circulation pour le bien-être des habitants que la municipalité entend bien pourtant continuer à développer dans tous les quartiers. L'objectif est donc de réduire la vitesse et la circulation pour permettre aux vélos et piétons de se réapproprier l'espace.

Les véhicules qui ne font que **« passer »** par notre jolie commune **privilégieront des itinéraires alternatifs ***, la sécurité et le bien-être des riverains n'en seront alors qu'améliorés.

La mise en place de nouveaux aménagements urbains seront également facilités.

* Carte exemples d'itinéraires alternatifs (pages 6/7)

PENDANT TOUTE LA DURÉE DE CE TEST GRANDEUR NATURE :

Les automobilistes des rues perpendiculaires seront PRIORITAIRES entre la rue du Bois et le carrefour de l'Estandart.

Dans le sens Maule/Villiers-Saint-Frédéric : les rues Muret et Fleubert seront PRIORITAIRES !

Dans les 2 sens de circulation, les automobilistes des rues Moreau, de l'Etang et avenue de la gare seront PRIORITAIRES !

Dès le début de la mise en œuvre de la modification du régime de priorité, les agents de la Police Municipale feront régulièrement des contrôles. Tout au long du parcours, et notamment aux heures les plus fréquentées. Un comptage sera effectué par la mise en œuvre d'outils.

LE COMPTAGE DE VÉHICULES permet notamment de mesurer :

- **VITESSES :** vitesses moyennes, vitesses maximales,
- **COMPTAGE :** nombre de véhicules par tranches horaires, nombre de véhicules par tranches de vitesse,
- **CATÉGORIES :** les données ci-dessus peuvent être classées selon les 4 catégories de véhicules que détecte le dispositif :
  - *2 roues*
  - *Véhicules Légers*
  - *Camions et autres véhicules compris entre 3,5 et 19 t*
  - *Poids Lourds*

Les agents de la commune agiront pour la **SÉCURITÉ** et la **PRÉVENTION !** afin que cette nouvelle organisation soit un succès.

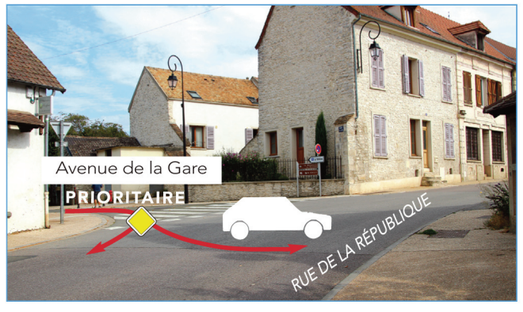

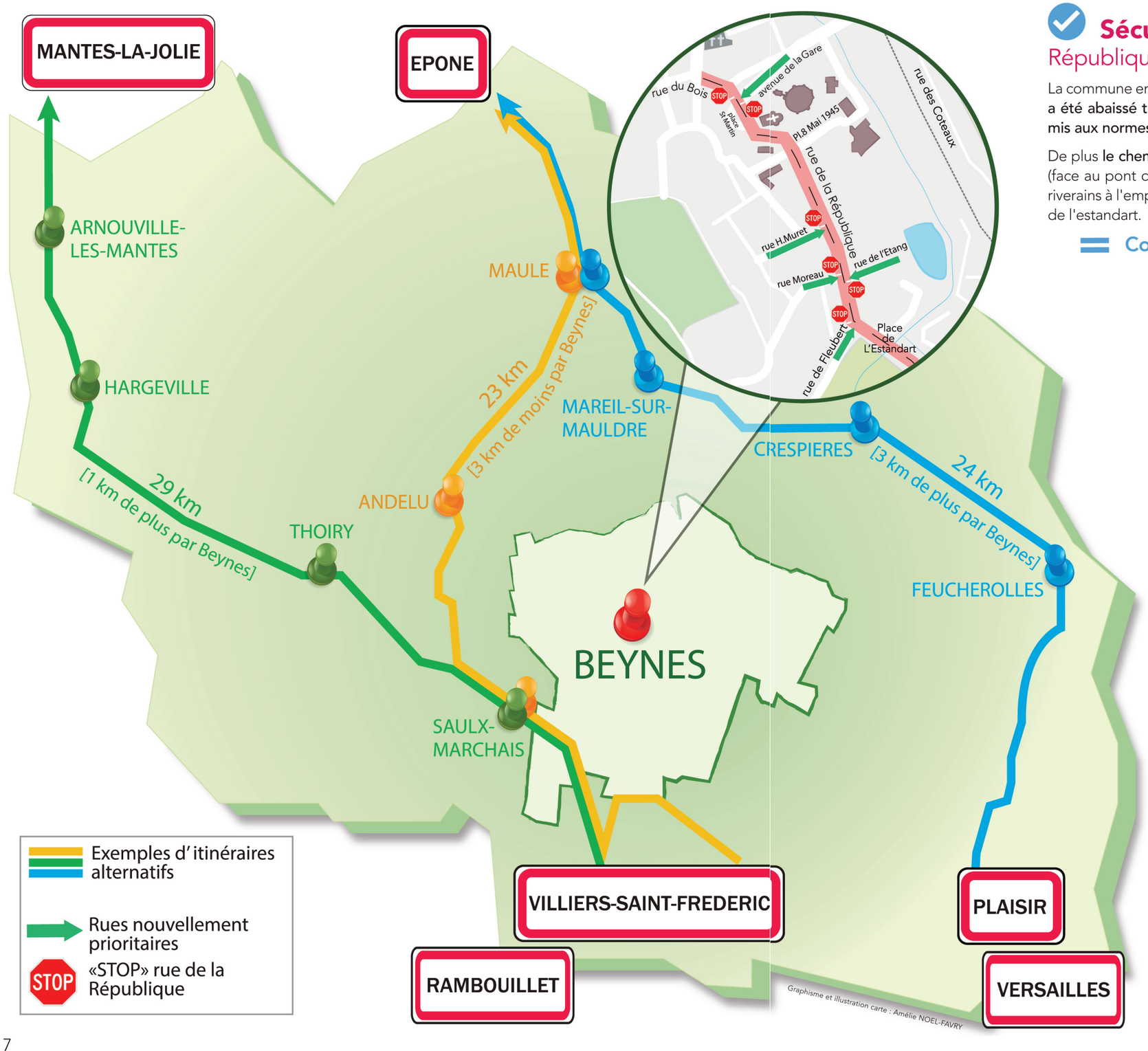

Sécurisation de l'entrée de la rue de la République au niveau du pont de l'Estandart

La commune en a profité pour réaliser des travaux de sécurisation : **l'îlot central a été abaissé tout comme les trottoirs au niveau du passage piéton qui est mis aux normes d'accessibilité PMR** (personnes à mobilité réduite).

De plus **le cheminement piéton qui relie les deux passages piétons existants** (face au pont de l'Estandart et face au restaurant) est rénové pour inciter les riverains à l'emprunter et éviter la traversée dangereuse au niveau du Carrefour de l'estandart.

Coût : 12 600 € (hors abaissement îlot)

En parallèle, un questionnaire en ligne sera disponible sur le site de la ville afin de permettre à l'équipe municipale de comprendre de quelle manière vous vous appropriez ce changement.

Un bilan sera alors réalisé et transmis au Département, ainsi qu'au CEREMA pour intégrer vos éléments dans les études PVD. Puis les élus décideront de la pérennité ou non du dispositif.

« Pour la sécurité de tous, nous comptons donc sur votre vigilance, votre civisme et votre compréhension ! »